

## espoir pour le développement ?

Michel LELART

FACO ó 16 mars 2010

---

Le micro-crédit est maintenant bien connu. Le nom est suffisamment précis : c'est un petit crédit, donc d'un faible montant, accordé à des personnes qui ont besoin d'emprunter peu, donc qui disposent de peu de ressources et qui ne peuvent par conséquent offrir de garanties. On connaît surtout le micro-crédit depuis que Muhammad Yunus a obtenu le prix Nobel de la Paix. On connaît moins son histoire : rentré des Etats-Unis en 1972, il enseignait l'économie à l'Université de Chittagong au Bangladesh. Un jour il traverse son village et se met à parler avec une femme qui travaille au bord de la route. Elle lui apprend qu'elle va chaque matin emprunter à un usurier l'équivalent de 22 centimes d'un dollar. Elle achète ensuite des bambous avec lesquels elle fabrique de petits paniers qu'elle va donner le soir à l'usurier pour rembourser son crédit. Elle reçoit pour prix de son travail 10% de la somme empruntée, soit 2,2 centimes d'un dollar, à peu près 1,5 centime d'euro.

Avec ses étudiants M. Yunus fait une enquête et découvre que 42 femmes dans son village sont ainsi prisonnières des usuriers. Elles leur empruntent chaque matin 27 dollars il décide de les leur prêter, sans intérêt et sans échéance. Les femmes continuent de fabriquer leurs petits paniers, elles les vendent sur le marché, elles recommencent tous les jours elles gagnent mieux leur vie, elles remboursent, elles deviennent autonomes. Quelques années plus tard un ami aide M. Yunus à créer une vraie banque. La Grameen Bank est aujourd'hui présente dans 75.000 villages du Bangladesh, elle a huit millions de clients qui empruntent en moyenne 100 dollars en constituant des groupes solidaires et qui remboursent fort bien. 1% d'impayés ! L'expérience aujourd'hui reproduite dans 60 pays suscite beaucoup d'enthousiasme. L'année 2005 a été déclarée par l'ONU année du micro-crédit, et M. Yunus a obtenu le prix Nobel de la Paix l'année suivante.

### I. Présentation du micro-crédit

Il n'existe pas de définition officielle. Avec la Banque mondiale, on considère que le micro-crédit est un crédit qui ne dépasse pas 30% du PIB (le Produit Intérieur Brut) par habitant. Cela veut dire l'équivalent de 100 euros à Madagascar, 350 au Maroc, 1.000 au Chili, 2.000 en République Tchèque. Il était accordé initialement à des groupes de cinq ou six

ance à se développer. Il n'est pas garanti et ne peut  
erciale.

Ce micro-crédit est toujours accordé par une institution qui s'est procurée des ressources d'une façon ou d'une autre, et qui ne fait pas qu'accorder du crédit. D'une part, elle offre d'autres services financiers, tels que l'ouverture de comptes d'épargne, des formules d'assurance, des transferts d'argent... C'est pourquoi on parle d'institution de microfinance. D'autre part, elle offre des services non financiers, notamment des services d'accompagnement : elle propose à ses clients de les initier à la comptabilité ou à la gestion, de les aider dans leurs démarches, de les conseiller dans les décisions qu'ils doivent prendre. Ces services rendent l'institution proche de ses clients, d'autant plus qu'ils sont souvent assurés par des bénévoles.

Ces institutions ont explosé depuis vingt ans dans la plupart des pays du Sud. Elles sont maintenant réglementées et contrôlées, elles se sont organisées en associations professionnelles, elles se refinancent auprès du secteur bancaire. C'est pourquoi on parle désormais du secteur de la microfinance, que l'on voudrait voir s'intégrer dans le système financier de chaque pays. Et cependant il est difficile d'en faire un bilan, tant les situations sont différentes d'un pays à l'autre. Ici on trouve surtout des coopératives ou des mutuelles et il en est de plusieurs modèles. Là on trouve des organismes publics, nés d'un programme d'appui lancé par le gouvernement, ou privés qui sont en contact étroit avec des ONG. Ailleurs ce sont des sociétés anonymes ou des groupements d'entraide, voire des banques commerciales qui, soit directement, soit par le biais d'une filiale spécialisée, s'aventurent dans le micro-crédit. Et toutes ces IMF peuvent être soutenues par des institutions internationales ( la Banque mondiale ), par des fonds spécialisés (ACCION aux Etats-Unis ), par des organismes de soutien (le Crédit Coopératif en France ).

Il n'est pas facile dans ces conditions de faire un bilan de la microfinance. Les institutions ont des statuts différents, des clientèles différentes, elles ne proposent pas les mêmes produits. Les unes sont autonomes, les autres vivent de subventions. Les unes grandissent, les autres restent petites. Le paysage peut varier beaucoup selon les pays, voire selon les régions. Il est tout aussi difficile de mesurer l'impact du micro-crédit sur le processus de développement. Il faut comparer le niveau de vie de personnes qui empruntent et de personnes qui n'empruntent pas. Il faut surtout comparer comment évolue le niveau de vie des uns et des autres. Il faut pour cela mener des enquêtes sur une grande échelle et les poursuivre un certain temps. Tout cela est lourd et soulève maintes difficultés, notamment d'ordre méthodologique. On a quand même certaines données, et on peut, sous certaines réserves, se faire au moins une idée de cette incidence du micro-crédit sur le développement. Elle est contrastée.

Nous avons tous lu un jour ou l'autre, dans la presse quotidienne, un article sur le micro-crédit appuyé sur quelques exemples concrets. Il s'agit d'une femme africaine qui a réussi en achetant quelques ustensiles à monter un semblant de restaurant sur le bord de la route ou d'un jeune garçon qui a pu acheter une moto d'occasion pour transporter des paquets ou distribuer le journal. Le plus souvent une jolie photo en couleurs accompagne le texte qui est lui-même très enthousiaste et qui explique bien comment, en empruntant l'équivalent de 100 ou 200 euros, ces candidats au micro-crédit ont réussi à retrouver un travail, à développer une activité, voire à créer une petite entreprise. Ces « success stories » sont très variées, on en trouve partout, aussi bien pratiquées dans tous les pays que racontées dans toutes les revues. C'est quelquefois toute une histoire qui est racontée : au début il s'agit de 200 euros pour lancer une activité qui permet à une famille de survivre ; cinq ans plus tard le crédit est dix fois plus élevé, il permet de faire tourner un vrai restaurant qui occupe six personnes.

Il est en effet bien établi maintenant que les pauvres remboursent, ils peuvent donc continuer d'emprunter. Ils ne remboursent pas seulement quand ils ó on devrait dire quand elles, car ce sont souvent des femmes ó sont constitués en un groupe au sein duquel chacun est responsable solidairement, ils remboursent aussi quand ils empruntent seuls, car s'ils perdaient la confiance que l'on garde en eux, ils perdraient vraiment tout. En permettant de reprendre ou de développer une activité, le micro-crédit contribue à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions de vie de ceux qui empruntent. Il leur permet souvent par le fait même de se sentir plus autonomes, de mieux s'intégrer dans la communauté. Le micro-crédit crée du lien social entre les personnes, il accroît le capital social de chaque individu.

C'est le message que veut nous transmettre M. Yunus. Il est convaincu qu'un monde sans pauvres est possible et qu'on peut éradiquer la pauvreté, « la mettre au musée », de façon à ce que les générations futures puissent se faire une idée de ce qu'elle était ! Et il a intitulé l'ouvrage qui est en fait sa biographie « Vers un monde sans pauvreté ». Il écrit que le micro-crédit constitue avant tout un outil qui libère les rêves des hommes et aide même les plus pauvres d'entre les pauvres à parvenir à la dignité, au respect et à donner son sens à sa vie »<sup>1</sup>. C'est aussi la conviction et le message de Maria Nowak qui a appliqué en France les principes de la Grameen Bank en créant l'Association pour le Développement de l'Initiative Economique (ADIE) qui est maintenant présente dans une bonne centaine de villes françaises. Elle aussi pense que le micro-crédit « peut donner à chacun l'opportunité de construire sa vie, de se projeter dans l'avenir et de participer à la création de richesse »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup>. M. Yunus et A. Jolis, *Vers un monde sans pauvreté ó L'autobiographie du « banquier des pauvres »*, J.C. Lattès, 1997, page 340.

<sup>2</sup>. M. Nowak, *On ne prête (pas) qu'aux riches ó La révolution du micro-crédit*, J.C. Lattès, 2005, page 269.

stitution de microfinance en France et de telles institutions existent dans la plupart des pays du Nord. Dans ces pays le micro-crédit permet aussi de réduire l'exclusion, à la fois l'exclusion sociale car la perte d'activité isole souvent et brutalement les individus, et l'exclusion financière car il est bien difficile dans nos pays de vivre au quotidien sans disposer d'un compte bancaire et sans pouvoir utiliser aucun des services financiers les plus courants. Et si le micro-crédit contribue ainsi à créer du lien social, c'est en permettant aux personnes de retrouver ou de développer une activité économique. Au Nord aussi son impact est réel mais dans ce cas on parlera de croissance plutôt que de développement.

### III. L'incidence du micro-crédit reste limitée

En réalité le bilan n'est pas aussi évident qu'il a pu le paraître. L'histoire de ces jeunes emprunteurs qui ont réussi est certes véridique, mais combien sont-ils à avoir réussi ? Et d'abord combien sont-ils à avoir essayé en contractant un micro-crédit ? Les quelques exemples dont on nous parle, photos à l'appui, nous renseignent sur les modalités des opérations : quel montant, quel taux, quel usage : absolument pas sur leur nombre ni sur leurs résultats. Pour le savoir, il faut des enquêtes auprès des institutions ou auprès de leurs clients, et il faut soit les renouveler pour pouvoir analyser les changements, soit les étendre à des populations non clientes pour pouvoir comparer. De tels travaux longs, difficiles et coûteux ont déjà été entrepris. Leurs enseignements ne permettent pas d'affirmer un impact systématique et important sur la situation des bénéficiaires.

Cela tient d'abord à ce que les bénéficiaires du micro-crédit appartiennent au secteur informel. Il s'agit de petites et plus souvent de très petites unités qui exercent avec peu de moyens une activité qui n'est pas très productive. C'est le petit commerce, l'artisanat et, à la campagne, l'agriculture. Ces petits entrepreneurs n'ont pas vraiment le sens du risque, ils cherchent un résultat qui leur permet, et à leur famille, de vivre, sans souci d'investir pour produire plus, sans volonté de faire grandir leur petite entreprise. Il ne semble pas que le micro-crédit permette au secteur informel de se résorber au profit du secteur moderne de l'économie. Quelques « success stories » vont voir émerger de vrais entrepreneurs, mais ce sera sans doute l'exception. Depuis plus de trente ans que le micro-crédit s'étend au Bangladesh, ce pays est encore bien loin de devenir « émergent ».

Il est mieux établi que le micro-crédit permet de réduire la pauvreté. Mais les enquêtes effectuées suscitent pas mal de réserves. La mesure est difficile car la pauvreté est qualitative. L'élévation du niveau de vie peut se mesurer de plusieurs façons. De plus l'impact varie selon les institutions dont la vocation n'est pas toujours la même, ni leur clientèle, ni leur taux d'intérêt, ni les services qu'elles offrent à leur clientèle. Ce qui semble plus sûr,

ssent aux pauvres, ne viennent pas nécessairement en peut se comprendre. Malgré la proximité de ces institutions, les plus pauvres peuvent se en sentir éloignés ; ils représentent pour les institutions non seulement un risque plus grand, mais aussi un coût plus élevé car ils sont d'un montant plus petit et leur gestion est plus difficile. Il ne faut donc pas trop attendre du micro-crédit si l'on veut vraiment lutter contre la pauvreté. Il faut imaginer d'autres politiques, d'autant plus qu'elles peuvent être moins coûteuses.

L'impact du micro-crédit se trouve également soumis à un certain nombre de contraintes ou de conditions. Il faut par exemple que le projet à financer soit bien conçu, qu'il soit rentable, que l'emprunteur soit capable de le mener à bien. Certes il peut être « accompagné » par l'institution mais on ne peut imaginer que tous les pauvres soient capables d'entreprendre. Il faut aussi que la conjoncture soit favorable, qu'il n'y ait pas une concurrence excessive sur le marché du produit ou du service envisagé. Ces conditions de nature micro et macro-économique peuvent compromettre la bonne exécution du projet et, loin d'améliorer la situation de l'emprunteur, le laisser sérieusement endetté et obligé d'emprunter à nouveau cette fois pour rembourser son crédit. L'impact du micro-crédit n'est pas toujours ni forcément positif.

## Conclusion

La question posée semblait appeler une réponse affirmative. Elle ne va pas de soi, car la réalité est plus complexe. Dans son principe le micro-crédit est une bonne chose, il peut être utilisé au service des plus démunis. Dans la réalité il faut considérer quel usage en est fait et comment il est utilisé.

La dernière encyclique de Benoît XVI est intéressante à cet égard, car elle évoque le micro-crédit et la microfinance à deux reprises (n° 45 et n° 65). Le Saint-Père souhaite que ces expériences soient « approfondies et encouragées », aussi bien que « renforcées et actualisées ». Il est facile d'en discerner les raisons. La première concerne la réduction de la pauvreté qui a toujours été une préoccupation majeure de l'Église. Le Saint-Père évoque la création des monts de piété au XV<sup>ème</sup> siècle et parle des couches les plus vulnérables de la population dont la situation « peut devenir dramatique et qu'il faut protéger contre les risques du prêt usuraire et du désespoir ». La deuxième raison concerne l'activité économique et l'importance du travail dans la doctrine sociale de l'Église. Benoît XVI rappelle, en citant Jean-Paul II, que tout travailleur, qui est un créateur, doit avoir conscience « qu'il travaille à son compte » (n°41). Il faut donc des projets de développement et « des aides concrètes pour la création d'initiatives et de secteurs nouveaux en faveur des franges les plus fragiles de la société ». On retrouve là les deux finalités ó sociale et économique ó des institutions de microfinance.

loute aussi d'autres raisons d'être introduit dans l'encyclique. D'une part il repose sur la *solidarité*, à la fois entre les personnes qui empruntent, entre celles-ci et les bénévoles qui les accompagnent, enfin au sein de la société dans la mesure où ces institutions sont subventionnées d'une façon ou d'une autre. D'autre part, le micro-crédit favorise une certaine *proximité* entre les personnes. En cela il contribue à respecter la culture de chacun, à créer ou à renforcer le lien social et à accroître le capital social des uns et des autres. Enfin, il est une manifestation de la *subsidiarité* dans la mesure où les institutions, parce qu'elles sont proches des emprunteurs, font l'essentiel des opérations et ne sont privées que des fonctions ó de contrôle par exemple ó qui doivent naturellement être exercées à un échelon supérieur. Solidarité, proximité, subsidiarité, la doctrine sociale de l'Église fait une place importante à ces notions qui sont aussi largement présentes dans l'encyclique.

L'intérêt manifesté par le Pape pour le micro-crédit ou la microfinance semble donc tout naturel. Mais il n'est pas « sans conditions ». L'un et l'autre apparaissent comme des manifestations privilégiées d'une « finance éthique », c'est la raison pour laquelle ils méritent un large soutien (n°65). De quel genre d'éthique parle le Saint-Père ? D'une éthique « amie de la personne », fondée sur « la dignité inviolable de la personne humaine » (n°45). On retrouve là le fondement de la doctrine sociale de l'Église qui met l'homme au centre de l'économie. Cela veut dire d'abord que la microfinance doit être soit au service des personnes, soit au service de l'économie, laquelle est au service des personnes. Cela n'exclut pas forcément le profit, mais le profit ne peut être le but premier de l'institution de microfinance. Et au-delà c'est toute la pratique de la microfinance qu'il nous faut revoir à la lumière de cette encyclique

Et cela se comprend si l'on considère ce qui fait l'originalité de la microfinance. Contrairement à la finance disons traditionnelle, elle est en contact étroit avec les personnes auxquelles le micro-crédit est accordé. Quelque soit son montant, ce crédit va avoir des conséquences importantes pour celui qui l'obtient : il peut améliorer durablement son existence, il peut l'obliger à s'endetter pour des années ; dans un cas comme dans l'autre, il peut changer sa vie !

Mais le Saint-Père ne prend pas seulement parti pour le micro-crédit ou la microfinance en souhaitant qu'ils respectent une éthique amie de la personne. Il ne réclame pas seulement que naissent des secteurs ou des lignes éthiques dans l'économie ou dans la finance. Il demande que « toute l'économie et toute la finance soient éthiques et le soient non à cause d'un étiquetage extérieur, mais à cause du respect d'exigence intrinsèque à leur nature même » (n°45). C'est bien toute la conception et toute la pratique de la finance qui se trouvent concernées. Et la microfinance, plus proche des hommes et plus soucieuse de leurs intérêts, prend plus que jamais valeur d'exemple devant les dérives internationales de la finance.